

FORMATION
DU FOOTBALL

Formation des employeurs d'apprentis

Ligue de Football des Hauts de France Mercredi 19 juin 2024

Interlocuteurs Ligue et CFA



Référent élu IR2F



Thomas ROBAIL

CTR Coordonnateur Formation



Stéphane AGUIAR

CTR Formation



Maxime BABEUR

Référent administratif IR2F





Objectifs de la formation

- Découvrir les démarches administratives à réaliser par le club
- ► Comprendre le fonctionnement du contrat d'apprentissage
- Maîtriser les aspects financiers
- Accueillir dans les meilleures conditions l'apprenti et optimiser son intégration
- → Cette formation complète le module en ligne!
- → Le suivi du module en ligne est obligatoire pour pouvoir bénéficier du FAFA Formation !

Accompagnement

Tout au long de la saison, la Ligue et le CFA vous accompagnent pour vous apporter de la sérénité dans ces démarches



Le cadre de l'apprentissage

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

EMPLOYEUR

TUTEUR



APPRENTI

CFA*

RESPONSALE PÉDAGOGIQUE

UFA**/IR2F

FORMATEURS

RÉFÉRENTS ADMINISTRATIFS









INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

Le contrat d'apprentissage

- Les démarches sociales et administratives
- Les solutions d'accompagnement

Les aides et dispositifs financiers

Les droits et devoirs de l'apprenti

L'accueil de l'apprenti



INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

Le contrat d'apprentissage

Edition du contrat d'apprentissage



CLUB ET APPRENTI

Vérification des

documents et signature

électronique

CFA

Télétransmission automatique des documents auprès de l'AFDAS

APPRENTI PUIS CLUB

> **R**éponse aux formulaires

Vérification puis rédaction du contrat et de la convention

Envoi des documents sur la boîte mail l'apprenti

CFA

officielle du club et de

CFA

Transmission de deux

Forms: - un à l'apprenti sur sa boite mail

- Puis un au club sur la boîte mail officielle









Les rubriques du contrat





MINISTÈRE DU TRAVAIL,	(art. L6211-1 et suiv	uivants du code du travail)				
		Cerfa avant de remplir ce document)	Nº 10103*10			
		iel de l'apprentissage				
L'EMPLOYEUR	employeur priv					
Nom et prénom ou dénomination :		N°SIRET de l'établissement d'exécuti	on du contrat :			
Adresse de l'établissement d'exécutio N° : Voie :	n du contrat :	Type d'employeur : Employeur spécifique :				
Complément :		Code activité de l'entreprise (NAF) :				
Code postal :		Effectif total salariés de l'entreprise :				
Commune :						
Téléphone :		Code IDCC de la convention collectiv	e applicable :			
Courriel :						
@						
*Pour les employeurs du secteur public, ad	hésion de l'apprenti a	u régime spécifique d'assurance chômage : 🔲				
	L'APPR	ENTI(E)				
Nom de naissance de l'apprenti(e) :						
Nom d'usage : Le premier prénom de l'apprenti(e)	selon l'état civil :					
NIR de l'apprenti(e) :		Date de naissance :				
Adresse de l'apprenti(e) :		Sexe : ☐ M ☐ F				
N° Voie:		Département de naissance :				
Complément :		Commune de naissance :				
Code postal :						
Commune :		Nationalité : Régime social :				
Téléphone :		Déclare être inscrit sur la liste des sp	ortifs de haut			
Courriel:		niveau : 🔲 oui 📗 non				
@		Déclare bénéficier de la reconnaissar	ice travailleur			
Représentant légal (à renseigner si l'apprei émancipé)	nti est mineur non	handicapé : Oui non				
Nom de naissance et prénom :		Situation avant ce contrat :	_			
Adresse du représentant légal :		Dernier diplôme ou titre préparé :				
N° Voie :		Dernière classe / année suivie :				
Complément :		Intitulé précis du dernier diplôme ou t	tre prepare :			
Code postal :		Diplôme ou titre le plus élevé obtenu				
Commune :		Diplome of the le plus eleve obtem				
Courriel:		Déclare avoir un projet de création ou	de reprise			
@		d'entreprise : oui non				
	LE MAÎTRE D'A	PPRENTISSAGE				
Maître d'apprentissage n°1		Maître d'apprentissage n°2				
Nom de naissance :		Nom de naissance :				
Prénom :		Prénom :				
Date de naissance :		Date de naissance :				
NIR : Courriel :	@	NIR: Courriel:	@			
والمتراوات والوالوال والموام						
Emploi occupé :		Emploi occupé :				

Diplôme ou titre le p	lus élevé obtenu :		Diplôme	ou titre le plus	élevé obtenu :	
Niveau de diplôme d	u titre le plus élevé obter	iu:	Niveau d	e diplôme ou ti	tre le plus élevé o	btenu :
	sur l'honneur que le maître d					
		LE C	ONTRAT			
Type de contrat ou d			existe pour		à renseigner si ur	ne dérogation
Numéro du contrat p Date de conclusion :	récédent ou du contrat s		porte l'aven écution du		e début de format	ion protique
(Date de signatures du p		sout a exe	ecution du		employeur :	on prauque
Si avenant, date d'el	ffet :		Durée he	ebdomadaire du	ı travail :	
Date de fin du contra d'apprentissage :	at ou de la période		heu	ires minut	es	
Travail sur machines	dangereuses ou exposit	ion à des	risques pa	rticuliers : o	ui non	
Rémunération				SMIC ou SMC (sal	aire minimum conven	
1ª année, du	au :	% du	"; du	au		% du
2**année, du	au :	% du	*; du	au		% du
3 ^{ere} année, du 4 ^{ere} année, du	au :	% du	*; du	au		% du
		% GU	*; du	retraite complér	nontoiro :	% au
Salaire brut mensu €	ei a l'embauche :		Caisse de	retraile complet	nentaire .	
	le cas échéant : Nourriture :		€ / repas	Logement :	. €/moi	s Autre:
		LA FOI	RMATION			
CFA d'entreprise : Dénomination du CF	oui non A responsable :		Diplôme Intitulé p	ou titre visé pa récis :	r l'apprenti :	
N° UAI du CFA:			Code du	diplôme :		
N° SIRET CFA:			Code RN	ICP :		
Adresse du CFA re	sponsable :				mation en CFA:	
N° Voie:			Date de	début de forma	tion en CFA:	
Complément :						
Code postal :			Date pre	vue de fin des e	épreuves ou exan	nens :
Commune :			Durée de	la formation :	heures	
Si le CFA respons principal cochez la c	sable est le lieu de forma ase ci-contre	tion	différent	du CFA respo	sation de la form onsable : e formation princip	
			N° UAI :			
Visa du CFA (cache	t et signature du directeu):	N° SIRE	r ·		
STREET, STREET			Adresse	du lieu de for	mation principal	:
			N°	Voie:		
			Complén	nent:		
			Code po	stal:		
			Commun			
	P				***	
Fait à :	disposer de l'ensemble des	pieces jus	tincatives ne		ot au contrat u représentant lég	
Signature de l'en	nployeur Signatu	ire de l'ap	prenti(e)		i(e) mineur(e)	aı
	ADRE RÉSERVÉ À L'OR	SANISME	EN CHARG	E DU DÉPÔT D	U CONTRAT	
Nom de l'organism				T de l'organisi		
Date de réception du	u dossier complet :		Date de l	la décision :		
N° de dépôt :			Numéro	d'avenant :		

- Chaque contrat d'apprentissage se construit de la même manière à travers un CERFA
- Nous allons voir ensemble les différentes rubriques



	L'EMPLOYEUR	employeur prive	é employe	ur « public »*
Nom et préno	m ou dénomination :		N°SIRET de l'établis	ssement d'exécution du contrat :
Adresse de l'ét	ablissement d'exécution Voie :	du contrat :	Type d'employeur : Employeur spécifiqu	
Complément :			Code activité de l'er	
Code postal :			Effectif total salariés	
Commune :			Lifectif total salaries	s de l'entreprise .
Téléphone :			Code IDCC de la co	onvention collective applicable :
Courriel:				
	@			
*Pour les employ	reurs du secteur public, adhe	ésion de l'apprenti au	ı régime spécifique d'assı	urance chômage :

Cette rubrique regroupe les informations concernant le club (= l'employeur)

- ► Nom du club, adresse, cordonnées, ...
- Vous pouvez identifier le SIRET du club au lien suivant : https://www.infogreffe.fr/
- ► Type d'employeur : association
- ► Code NAF : le plus souvent 9312Z
- ► Effectif de salariés du club : personnes sous contrat (CDI, CDD, apprentissage) en dehors de l'apprenti en question
- Code de la convention collective :
 - ☐ CC du Sport : 2511
 - □ CC aux Personnels Administratifs et Assimilés du Football : 5507
 - ☐ CC Animation: 1518



L'APP	RENTI(E)
Nom de naissance de l'apprenti(e) :	
Nom d'usage :	
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :	
NIR de l'apprenti(e) :	Date de naissance :
Adresse de l'apprenti(e) :	Sexe : ☐ M ☐ F
N° Voie :	Département de naissance :
Complément :	Commune de naissance :
Code postal :	
Commune :	Nationalité : Régime social :
Téléphone :	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut
Courriel :	niveau : ☐ oui ☐ non
@	Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non	handicapé : 🔲 oui 🔲 non
émancipé) Nom de naissance et prénom :	Situation avant ce contrat :
	Dernier diplôme ou titre préparé :
Adresse du représentant légal :	Dernière classe / année suivie :
N° Voie :	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
Complément :	
Code postal :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Commune :	B(1
Courriel:	Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : ☐ oui ☐ non
@	d entreprise .

Cette rubrique regroupe les informations concernant l'apprenti

- ► Nom, prénom, coordonnées
- ► Représentant légal si apprenti mineur
- ► Parcours scolaire

Le maître d'apprentissage

LE MAÎT	FRE D'APPRENTISSAGE
Maître d'apprentissage n°1 Nom de naissance :	Maître d'apprentissage n°2 Nom de naissance :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance : NIR : Courriel :	Date de naissance : NIR : Courriel :
Emploi occupé :	Emploi occupé :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'ap	: Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : pprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction

Cette rubrique regroupe les informations concernant le maître d'apprentissage

- ► Nom, prénom, coordonnées
- Emploi occupé
- ► Diplôme le plus élevé obtenu

Le maître d'apprentissage

- Salarié du club ou Président s'il n'y a pas de salarié
- Majeur
- Offre toutes les garanties de moralité
- ► Dispose de **l'expérience** suffisante :
 - □ Soit en ayant obtenu un **diplôme équivalent** à celui visé par l'apprenti dans le même domaine et disposant d'une expérience **d'un an**
 - ☐ Soit en justifiant de **compétences** et de **deux ans d'expérience** dans le domaine du diplôme visé par l'apprenti



Le maître d'apprentissage et le tuteur



Maître d'apprentissage :

- Salarié du club ou Président
- Accompagne l'apprenti sur sa formation et sa vie en club
 - Compétences hors football



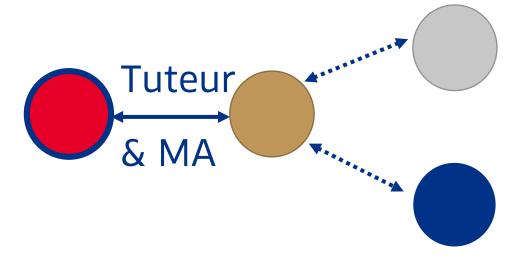
Tuteur:

- Salarié ou bénévole du club ou d'un autre club
- Titulaire du BMF ou BEF, justifiant de deux ans d'expérience et d'une habilitation tutorale
- Accompagne l'apprenti sur sa mise en situation pédagogique

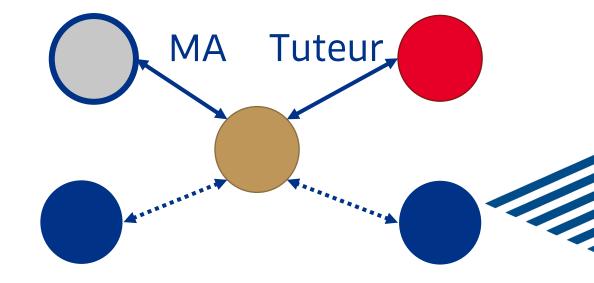


Les scénarios possibles

LE CLUB DISPOSE D'UN SALARIÉ TITULAIRE DU BMF MINIMUM



LE CLUB NE POSSÈDE PAS DE SALARIÉ













Le contrat

			LE CONT	RAT				
Type de contrat ou d'	avenant :			ype de dérog		ner si une	e dérogation	
Numéro du contrat pr	écédent ou du co	ntrat sur le						
Date de conclusion : (Date de signatures du pre		e de débu trat :	t d'exécut	ion du	Date de début de chez l'employeur :		on pratique	
Si avenant, date d'eff	et :		D	urée hebdom	adaire du travail :			
Date de fin du contra	ou de la période			heures	minutes			
d'apprentissage :								
Travail sur machines	dangereuses ou e	exposition	à des risc	ques particulie	ers : 🔲 oui 📗 n	on		
Rémunération			*	Indiquer SMIC ou	ı SMC (salaire minimum	convent	ionnel)	
1 ^{re} année, du	au	: 9	% du	* ; du	au	:	% du	*
2 ^{ème} année, du	au	: 0	% du	* ; du	au	:	% du	*
3 ^{ème} année, du	au	: 0	% du	* ; du	au	:	% du	*
4 ^{ème} année, du	au	: 0	% du	* ; du	au		% du	*
Salaire brut mensue	l à l'embauche :		С	aisse de retrait	e complémentaire :			
 								
Avantages en nature, le	cas échéant : Nou	rriture :	, €	/repas Loge	ment : ,	€ / mois	Autre :	

Cette rubrique regroupe les informations concernant le contrat

- ► Type de contrat : vérifiez si votre apprenti était déjà sous contrat
- ► Dates de conclusion, de début et de fin de contrat
- Rémunération
- Caisse de retraite complémentaire

Le contrat

- ► Date de début d'exécution du contrat : jour où le contrat débute
- Le contrat doit débuter :
 - ☐ Au plus tôt : **3 mois avant** le début de la formation
 - ☐ Au plus tard : le **premier jour** de formation
- ► Le contrat doit se terminer :
 - ☐ Au plus tôt : à l'issue du **dernier jour** de formation
 - ☐ Au plus tard : **2 mois après** la fin de la formation
 - → La durée totale du contrat doit être de 12 mois

Dates conseillées : 1er août 2024 / 31 juillet 2025



	LA FOR	MATION				
CFA d'entreprise : oui Dénomination du CFA responsa	non able :	Diplôme o Intitulé pré	u titre visé pa ecis :	r l'apprenti :		
N° UAI du CFA :		Code du d	liplôme :			
N° SIRET CFA :		Code RNC				
Adresse du CFA responsable	:			mation en CFA :		
N° Voie :		Date de de	ébut de forma	tion en CFA :		
Complément :						
Code postal :		Date prévi	ue de fin des e	épreuves ou examen	s:	
Commune :		Durée de l	la formation :	heures		
Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre		Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable : Dénomination du lieu de formation principal :				
Visa du CFA (cachet et signatur	re du directeur) :	N° UAI :				
Visa du Oi A (cachet et signatul	re du directeur).	N° SIRET	•			
_				mation principal :		
			Voie:			
		Compléme	ent :			
		Code post	al:			
		Commune				
L'employeur atteste disposer de	l'ensemble des pièces justi	ificatives néc	essaires au dép	ôt du contrat		
Fait à :			Signature di	u représentant légal		
Signature de l'employeur	Signature de l'app	orenti(e)	de l'apprent	i(e) mineur(e)		
					1	

Cette rubrique regroupe les informations concernant la formation

- ► Le club et l'apprenti n'ont pas à intervenir sur cette partie
- ► Le club et l'apprenti doivent signer en bas de cet encadré





1.2

La signature du contrat



Edition du contrat d'apprentissage





CFA

Transmission de deux Forms : - un à l'apprenti sur sa boite mail

- un au club sur la boîte mail officielle

APPRENTI PUIS CLUB

Réponse aux formulaires

CFA

Vérification puis rédaction du contrat et de la convention

Envoi des documents sur la boîte mail officielle du club et de l'apprenti

CLUB ET APPRENTI

Vérification des documents et signature électronique

CFA

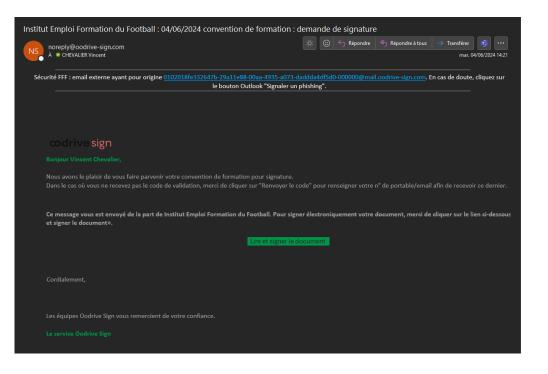
Télétransmission automatique des documents auprès de l'AFDAS

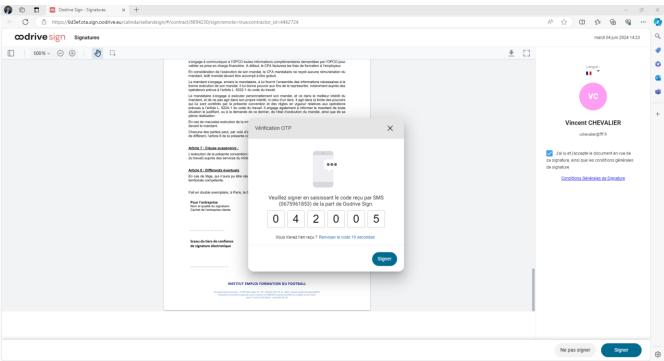


La signature électronique de la convention et du contrat

- ► Le club va recevoir **deux mails** (<u>noreply@oodrive-sign.com</u>) sur son **adresse mail FFF**
 - □ Pour signer la convention de formation
 - □ Pour signer le contrat d'apprentissage
 - → Vérifiez vos spams
- ► Les étapes à suivre
 - Cliquer sur le lien
 - ☐ Cocher la case et cliquer sur signer
 - □ Renseigner votre numéro de mobile
 - ☐ Renseigner le code reçu sur votre mobile
 - Cliquer sur signer
- Vous recevrez ensuite le document signé à télécharger par mail
- → Les documents seront ensuite télétransmis automatiquement à l'AFDAS par le CFA
- → Le club doit déjà disposer d'un compte AFDAS

La signature électronique de la convention et du contrat









INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

Les démarches sociales et administratives





2.1

Les démarches d'entrée





- ► La **Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)** est une procédure administrative **obligatoire** qui permet :
 - ☐ D'ouvrir les droits sociaux de votre apprenti
 - ☐ D'être couvert en cas d'accident du travail de votre apprenti
 - ☐ De bénéficier des exonérations fiscales
 - ☐ De satisfaire aux contrôles de l'administration
- L'employeur doit transmettre une copie de la DPAE à l'apprenti

Où la déclarer ?

Rendez-vous sur le site de l'URSSAF :

https://www.due.urssaf.fr

- → Simple et rapide!
- → A faire dans les 8 jours précédant l'embauche



Le registre unique du personnel

- ► Le **Registre Unique du Personnel** est un document physique ou numérique qui permet **l'identification** des employés dans chaque structure
- ► **Obligatoire** dès l'embauche du 1^{er} salarié

Comment le réaliser ?

Un modèle vous est mis à disposition par le CFA

- → Simple et rapide!
- → L'absence de registre peut entraîner une amende de 750€ par salarié en cas de contrôle

La visite médicale

- ► La **visite médicale** est un examen vérifiant que le salarié présente **toutes les aptitudes** pour assumer son travail
- Les apprentis doivent effectuer la visite au plus tard dans les deux mois qui suivent leur début de contrat
- Pour les apprentis mineurs, cette visite a lieu avant leur affectation à leur poste

Comment prendre rendez-vous?

Liste des services de santé sur le site de votre DIRECCTE ou au lien suivant : annuaire

- → Dans les deux mois après l'embauche
- → Environ 100€
- → Attention aux délais de rendez-vous

Le DUERP

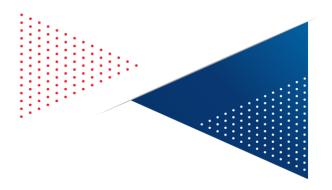
- ► Le **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** est **obligatoire** dès l'embauche du premier salarié
- Ce document recense les risques dans l'environnement de travail et les moyens de sécurité mis en œuvre pour atténuer ces risques

Comment le réaliser ?

Le club peut passer par un prestataire payant ou via la solution gratuite en ligne de l'INRS : outil

- → Risque d'amende de 7500€ en cas d'absence de DUERP
- Risque de reconnaissance de « faute inexcusable » en cas d'accident du salarié





2.2

Le bulletin de paie



Le bulletin de paie et la DSN

- ► Le bulletin de paie est un document obligatoire remis au moment du paiement du salaire au salarié (en main propre, par courrier ou par voie électronique)
- L'employeur doit payer le salaire chaque mois à la même période
- Avec le bulletin de paie, le club doit réaliser la Déclaration
 Sociale Nominative pour transmettre aux organismes sociaux les différents éléments et percevoir l'aide à l'embauche

Comment le réaliser ?

Le CFA vous invite à passer par un gestionnaire (gratuit ou payant)

- → Non-versement des aides en cas d'absence de bulletin
- → Risque d'amende en cas de non-versement du salaire

Le bulletin de paie et ses informations

Informations de base sur le club et l'apprenti

Salaire brut de l'apprenti

Cotisations payées par l'apprenti après exonérations

Cotisations payées par le club après exonérations

Salaire net de l'apprenti

FOOTBALL CLUB

98 rue du stade 93200 SAINT DENIS

Siret: 12345678900010 Code Naf: 9312Z

Matriaula : 0000

N° SS: 197108304006758

BULLETIN DE SALAIRE

Période : Août 2024

Les montants sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer

Paiement le 31/08/2024 par virement

Emploi : Apprenti BMF

Monsieur Didier NOEL

1 avenue de la plaine 93200 SAINT DENIS

Entrée : 01/08/2024 Ancienneté : 1 mois 01/08/2024

Convention collective : Sport

Solde

2.50

	Eléments de paie	Base	e	Taux	A déduire	A payer	Charges	patronal	es
	Salaire minimum conventionnel (53 %)	15	1.67	6.3319		960.36			
	Salaire brut					960.36			_
	Santé Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès						960.36	7.0000	67.22
	Complémentaire - Incap. Inval. Décès	96	60.36	0.2900	2.78		960.36	0.2900	2.78
	Complémentaire - Santé Accidents du travail & mal. professionnelles				16.81		960.36	1.1000	16.81 10,56
	Retraite						060.26	0.5500	02.11
	Sécurité Sociale plafonnée Sécurité Sociale déplafonnée						960.36 960.36	8.5500 2.0200	82.11 19.40
	Complémentaire Tranche 1						960.36	6.0100	57.72
	Famille						960.36	3.4500	33.13
	Assurance chômage Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.						960.36	4.2500	40.82
	Développement du paritarisme						960.36	0.0600	0.57
	Autres contributions dues par l'employeur Autres contributions dues par l'employeur						960.36	0.4360	4.18
	Exonérations de cotisations employeur						900.50	0.4500	- 300.00
	20 July 1907								
	Total des cotisations et contributions				19.59				35.30
	NT / 3					0.40.77			
	Net à payer avant impôt sur le reve	enu	\neg			940.77			
	Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS		0.00	0.0000	0.00				
	Taux personnalisé		0.00	0.0000	0.00				
	Net payé					940.77			
			_						
	Heures Heures suppl. Brut	Plafond S.S.	Net	mposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allèg	ements
Mensuel	151.67 960.36	3 864.00		940.77	335.3	995.6	6 976.0	7 300	0.00
Annuel									
	Congés N-1 Congés N								
Acquis Pris	2.50					Net	payé : 940.	77 euro	s



- ► La mutuelle permet de **compléter les remboursements** de l'Assurance Maladie lors des consultations médicales
- ► Le club a l'obligation de fournir à l'apprenti un bulletin d'adhésion à la mutuelle
- ► Le club doit en prendre en charge **au moins 50%** de la mutuelle et peut aller jusqu'à 100%
- ► L'apprenti peut refuser dans certains cas :
 - ☐ Il possède déjà une couverture individuelle (jusqu'à la date limite)
 - □ Il possède déjà une couverture collective obligatoire
- Le CFA vous recommande de passer via l'adhésion simplifiée de la MGEN (33,62€ par mois)

FOOTBALL CLUB

98 rue du stade 93200 SAINT DENIS BULLETIN DE SALAIRE

Période : Août 2024

Les montants sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer

> Net payé: 940.77 euros Paiement le 31/08/2024 par viremen

Siret: 12345678900010 Code Naf: 9312Z Urssaf/Msa: 9999999999

> latricule : 00001 N° SS : 197108304006758

Emploi: Apprenti BMF

Monsieur Didier NOEL

1 avenue de la plaine 93200 SAINT DENIS

Entrée : 01/08/2024 Ancienneté : 1 mois 01/08/2024

Convention collective : Sport

Eléments de paie		Base	Taux	A déduire	A payer	Charges	patrona	les
Salaire minimum conventionnel (53 %)		151.67	6.3319		960.36			
Salaire brut					960.36			
Santé								
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès						960.36	7.0000	67.2
Complémentaire - Incap Inval Décès		960 36	0.2900	2.78		960.36	0.2900	2.7
Complémentaire - Santé				16.81				16.
Accidents du travail & mal. professionnelles						960.36	1.1000	10,5
Retraite								
Sécurité Sociale plafonnée						960.36	8.5500	82.1
Sécurité Sociale déplafonnée						960.36	2.0200	19.4
Complémentaire Tranche 1						960.36	6.0100	57.7
Famille						960.36	3.4500	33.1
Assurance chômage						960.36	4.2500	40.8
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.								
Développement du paritarisme						960.36	0.0600	0.5
Autres contributions dues par l'employeur								
Autres contributions dues par l'employeur						960.36	0.4360	4.
Exonérations de cotisations employeur								- 300.
Exoner mions at consumons employed								500.
Total des cotisations et contributions				19.59				35
Net à payer avant impôt sur l	e revenu				940.77			
In the second of the second DAC		0.00	0.0000	0.00				
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux personnalisé		0.00	0.0000	0.00				
					940.77			
Net payé					940.77			
Heures Heures suppl. Bru	t P <u>laf</u> c	nd S.S. Net	imposab <u>l</u> e	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allès	gement



- ► Le régime de prévoyance est un **dispositif obligatoire** offrant aux salariés une couverture sociale complémentaire
- La prévoyance permet de maintenir son niveau de revenu en cas d'accident de la vie
- ► Le CFA propose plusieurs institutions aux tarifs négociés pour les associations sportives :
 - □ CHORUM Harmonie Mutuelle : https://chorum.fr/employeur/prevoyance/ccn/ccn-de-la-branche-du-sport-votre-prevoyance-dediee
 - ☐ AESIO : https://www.aesio.fr/
 - □ UMANENS : https://www.umanens.fr/
 - □ AG2R : https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-sport-association
 - Malakoff Humanis : https://www.malakoffhumanis.com/

FOOTBALL CLUB

98 rue du stade 93200 SAINT DENIS BULLETIN DE SALAIRE

Période : Août 2024

Les montants sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer

> Net payé: 940.77 euros Paiement le 31/08/2024 par viremen

Siret: 12345678900010 Code Naf: 9312Z Urssaf/Msa: 9999999999

Matricule : 00001

N° SS : 197108304006758

Monsieur Didier NOEL

1 avenue de la plaine 93200 SAINT DENIS

Entrée : 01/08/2024 Ancienneté : 1 mois 01/08/2024

2.50

2.50

Solde

Emploi: Apprenti BMF

Convention collective : Sport

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges	patrona	les
Salaire minimum conventionnel (53 %)	151.67	6.3319		960.36			
Salaire brut				960.36			
Santé				202000			
Sécurité Sociale - Mal Mat Inval Décès					960 36	7.0000	6
Complémentaire - Incap. Inval. Décès	960.36	0.2900	2.78		960.36	0.2900	
Complémentaire - Santé			16.81			14,7 (410) (200)	
Accidents du travail & mal. professionnelles					960.36	1.1000	1
Retraite							
Sécurité Sociale plafonnée					960.36	8.5500	8
Sécurité Sociale déplafonnée					960.36	2.0200	1
Complémentaire Tranche 1					960.36	6.0100	5
Famille					960.36	3.4500	3
Assurance chômage					960.36	4.2500	4
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll. Développement du paritarisme Autres contributions dues par l'employeur					960.36	0.0600	
Autres contributions dues par l'employeur					960.36	0.4360	
Exonérations de cotisations employeur							- 30
Total des cotisations et contributions			19.59				3
Net à payer avant impôt sur le reven	ıu			940.77			
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	0.00	0.0000	0.00				
Taux personnalisé Net payé				940.77			
Total Paye				21017			
Hauras Hauras sunni Beut B	lofond C.C. Not	mn a sabl-	Ch. natronal	Coût Global	Total years	A 11-2	v a m
		-	Ch. patronales		Total versé		_
1 151.67 960.36	3 864.00	940.77	335.3	995.66	976.0	17 30	0.00



- Une caisse de retraite complémentaire est un organisme qui complète les points de retraite du salarié en complément de la retraite de base
- ➤ Vous pouvez **connaître votre caisse de retraite** complémentaire en vous rendant sur le lien suivant : https://www.agirc-arrco.fr/mes-services/connaitre-ma-caisse-de-retraite/

FOOTBALL CLUB 98 rue du stade 93200 SAINT DENIS BULLETIN DE SALAIRE

Période : Août 2024

Les montants sont donnés à titre indicatif

995.66

976.07

Net payé: 940.77 euros

Paiement le 31/08/2024 par virement

300.00

Siret: 12345678900010 Code Naf: 9312Z Urssaf/Msa: 999999999 et peuvent évoluer

Emploi : Apprenti BMF

Matricule: 00001 N° SS: 197108304006758

Monsieur Didier NOEL

1 avenue de la plaine 93200 SAINT DENIS

Entrée : 01/08/2024 Ancienneté : 1 mois 01/08/2024

Convention collective : Sport

151.67

Congés N-1 Congés N

960.36

3 864.00

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charge	s patrona	les
Salaire minimum conventionnel (53 %)	151.67	6.3319		960.36			
Salaire brut				960.36			
Santé							
écurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					960.36	7.0000	67.2
omplémentaire - Incap. Inval. Décès	960.36	0.2900	2.78		960.36	0.2900	2.7
Complémentaire - Santé			16.81				16
ccidents du travail & mal. professionnelles					960.36	1.1000	10,
etraite							
écurité Sociale plafonnée					960.36	8.5500	82.
écurité Sociale déplafonnée					960.36	2.0200	19
omplémentaire Tranche 1					960.36	6.0100	57.
amille					960.36	3.4500	33.
ssurance chômage					960.36	4.2500	40.
ot. statutaires ou prévues par la conv. coll.							
éveloppement du paritarisme					960.36	0.0600	0.
utres contributions dues par l'employeur					120020		2
autres contributions dues par l'employeur					960.36	0.4360	4
Exonérations de cotisations employeur							- 300
otal des cotisations et contributions			19.59				35
Net à payer avant impôt sur le revenu				940.77			
npôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	0.00	0.0000	0.00				
Taux personnalisé							
Net payé				940.77			



- ► Le taux de cotisations Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) est une charge sociale patronale versée à l'URSSAF en fonction des risques du secteur d'activité du club
- Chaque club doit disposer d'un compte AT/MP sur le site <u>www.net-entreprises.fr</u>
- ► Le taux AT/MP pour les associations sportives au 01/01/2024 est de **1,10%** (1,01% en Alsace-Moselle)
- ► En cas de taux erroné, **veuillez contacter le CFA** pour connaître la marche à suivre

FOOTBALL CLUB 98 rue du stade 93200 SAINT DENIS BULLETIN DE SALAIRE

Période : Août 2024

Les montants sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer

995.66

976.07

Net payé: 940.77 euros Paiement le 31/08/2024 par viremen

300.00

Siret: 12345678900010 Code Naf: 9312Z Urssaf/Msa: 9999999999

Matricule : 00001

N° SS : 197108304006758

Monsieur Didier NOEL

1 avenue de la plaine 93200 SAINT DENIS

Entrée : 01/08/2024 Ancienneté : 1 mois 01/08/2024

Emploi: Apprenti BMF

Convention collective : Sport

151.67

Congés N-1 Congés N

960.36

3 864.00

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges	patrona	les
Salaire minimum conventionnel (53 %)	151.67	6.3319		960.36			
Salaire brut				960.36			
Santé							
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					960.36	7.0000	67.3
Complémentaire - Incap. Inval. Décès	960.36	0.2900	2.78		960.36	0.2900	2.
Complémentaire - Santé			16.81				16
Accidents du travail & mal. professionnelles					960.36	1.1000	10.
Retraite Sécurité Sociale plafonnée					960.36	8.5500	82.
Sécurité Sociale déplafonnée					960.36	2.0200	19.
Complémentaire Tranche 1					960.36	6.0100	57.
Famille					960.36	3.4500	33.
Assurance chômage					960.36	4.2500	40.
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.					700.50	4.2500	40.
Développement du paritarisme					960.36	0.0600	0
Autres contributions dues par l'employeur							
Autres contributions dues par l'employeur					960.36	0.4360	4
Exonérations de cotisations employeur							- 300
Total des cotisations et contributions			19.59				35
Net à payer avant impôt sur le reven	ı			940.77			
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	0.00	0.0000	0.00				
Taux personnalisé Net payé				940.77			
. At pays				,,,,,,			
	fond S.S. Net			1.0			



INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

Les solutions d'accompagnement

Le tableau récapitulatif

Étapes	Etapes administratives à respecter lors de l'embauche d'un apprenti	CFA	Chèque Emploi Associatif	lmpact Emploi	Société de paie
#1	Rédiger le contrat				
#2	Effectuer la Déclaration Préalable à l'Embauche et inscrire au Registre du Personnel			\	
#3	Adhérer auprès d'une mutuelle			/	/
#4	Adhérer auprès d'une caisse de retraite			/	
#5	Adhérer à un Service de Santé au Travail et prévoir une visite médicale				/
#6	Etablir un Bulletin de paie		/	/	/
#7	Transmettre mensuellement la Déclaration Sociale Nominative aux organismes de protection sociale		\	~	
	Coût	Gratuit	Gratuit	Payant	Payant

Le Chèque Emploi Associatif

▶ Le Chèque Emploi Associatif remplit certaines formalités lié à l'embauche et à la gestion des salariés. Le dispositif est disponible sur le site suivant : https://www.cea.urssaf.fr/portail/accueil.html

► Ce service permet :

- ☐ D'effectuer la **Déclaration Préalable à l'Embauche** (attention, celle-ci s'effectue que si l'adhésion au CEA est préalable à l'embauche du salarié)
- ☐ D'établir les **fiches de paies**
- ☐ De transmettre la **Déclaration Sociale Nominative**
- ☐ De payer les **cotisations retraites**
- ☐ De tenir le **Registre Unique du Personnel**

Ce service est gratuit!



Un service des Urssaf



Le COSMOS

► Le COSMOS est le syndicat **représentant** exclusivement **l'ensemble des employeurs du sport**, qu'ils soient issus du secteur associatif, commercial ou du sport professionnel



- ☐ Etude et défense des intérêts des employeurs du sport
- Représentation des employeurs du sport dans les négociations avec les syndicats de salariés ainsi qu'auprès des institutions, administrations et collectivités territoriales
- Accompagnement des employeurs en matière de droit social (droit du travail et droit de la protection sociale) et dans la mise en œuvre de la CCNS
- □ Sécurisation juridique des employeurs du sport au regard de leurs droits et obligations
- ☐ Formations, hotline juridique et outils en ligne

La FFF offre l'adhésion au syndicat à partir du lien suivant en choisissant « offre groupée » : https://www.cosmos-sports.fr/adherer

Retrouvez le formulaire de présentation : https://media.fff.fr/uploads/documents/adhesion-cosmos-fff.pdf



Tous les sports. Un seul univers.





INSTITUT EMPLOI FORMATION **DU FOOTBALL**



Les aides et dispositifs financiers





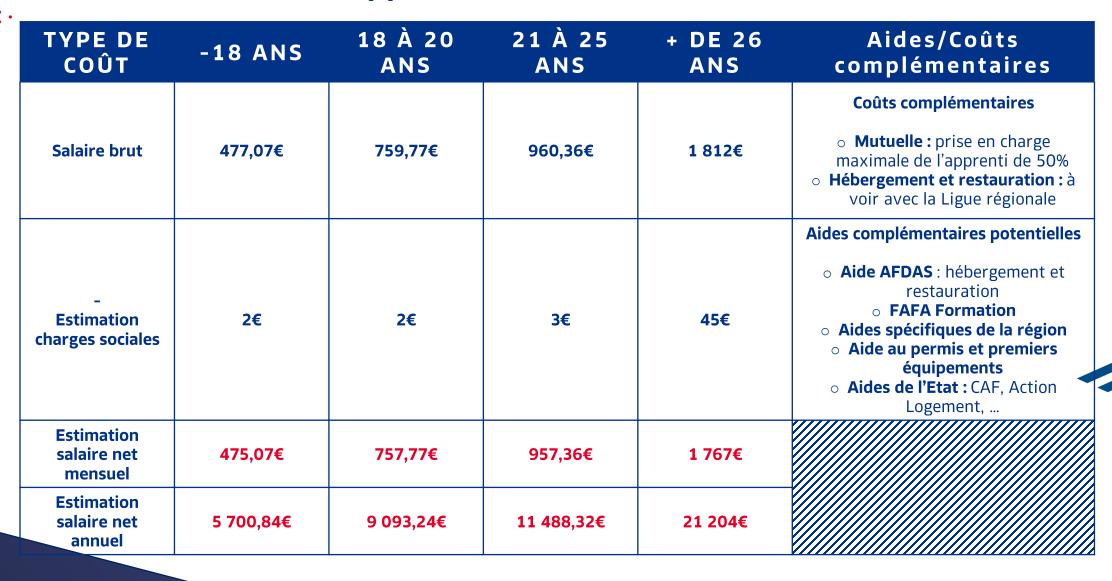


La rémunération





Rémunération des apprentis



Points de vigilance

- ► Les salaires minimums des apprentis sont calculés en fonction du SMIC ou du SMC : ceux-ci peuvent évoluer à la hausse au cours de la saison et donc augmenter le salaire à verser
- ► En cas de **changement de tranche d'âge**, l'apprenti bénéficiera d'une **majoration de salaire** le mois suivant son jour d'anniversaire
- ► En cas d'obtention préalable du BPJEPS en apprentissage, l'apprenti BMF bénéficie d'une majoration de 15 points de pourcentage de sa rémunération minimale (sauf pour les + de 26 ans)



Coûts pour l'employeur

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 Ans	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Aides/Coûts complémentaires
Salaire brut + Estimations charges sociales (hors Alsace- Moselle)	477,07€ + 10€	759,77€ + 10€	960,36€ + 15€	1 812€ + 45€	Coûts complémentaires o Mutuelle: prise en charge minimale de l'employeur de 50% o Hébergement et restauration: à voir avec la Ligue régionale o Médecine du travail: 100 €/an (estimation)
- Aide de l'Etat	500€	500€	500€	500€	Aides complémentaires potentielles Aide AFDAS : hébergement et restauration FAFA Formation Aide maître d'apprentissage
Estimation Reste à charge mensuel	0€	269,77€	475,36€	1 357€	
Estimation Reste à charge annuel	0€	3 237,24€	5 704,32€	16 284€	

[→] Les clubs sont invités à bien vérifier ces montants sur le bulletin de paie et à contacter le CFA en cas de grande différence







Les aides aux clubs



L'aide à l'embauche : 500€ par mois par apprenti









Conditions

- 100€ par salarié en contrat d'apprentissage pour 10 mois maximum
- ☐ Clubs de **moins de 11 salariés**
- ☐ Le maître d'apprentissage doit être salarié ou Président de la structure
- ☐ **Pas de rupture** de contrat dans les trois premiers mois

Procédure

- □ Complétez le **formulaire** : https://www.afdas.com/fileadmin/user_upload/Formulaires/indemnite_fonction_tutorale_0721.pdf
- □ Joignez le formulaire complété dans une demande de contact auprès de l'AFDAS sur votre espace personnel au début du contrat
- ☐ Transmettez à l'AFDAS **la facture** que vous enverra le CFA en fin de contrat





Le FAFA Formation



- Le FAFA Formation est une aide de la Fédération Française de Football permettant de prendre partiellement en charge les frais annexes (restauration, hébergement, transport) des apprentis en formation
- ▶ Jusqu'à 30% de prise en charge
- Obligation de suivre le module de formation en ligne et de fournir l'attestation de suivi
- Dossier à déposer en ligne avant le 31 octobre 2024
- Aide versée à la fin de la saison sur présentation des justificatifs









Les aides aux apprentis





Le premier équipement, l'aide au permis et les aides publiques

Aide au permis

- 500€ pour financer son permis de conduire
- ☐ Demande à effectuer **auprès du CFA**
- □ Uniquement pour les + de 18 ans

Premier équipement

- Une tenue Nike
- ☐ Un abonnement **Vestiaires**
- □ Pack Microsoft Office

Aides publiques

- ☐ Aides **au logement** : CAF, Action Logement, ...
- ☐ **Prime d'activité** pour certains apprentis

La carte génération #HDF



- Pour les apprentis en première année d'apprentissage
- ► Aide de la Région au financement des achats de matériel scolaire ou professionnel
- Montant de l'aide = 200 €

GÉNÉRATION #HDF

- ► Chaque année, l'apprenti peut également faire une demande d'aide pour :
 - ► Le transport : jusqu'à 200 € / an
 - L'hébergement : 80 € / an
 - La restauration : 100 € / an

<u>La carte Génération #HDF, c'est quoi ? - Génération #HDF (hautsdefrance.fr)</u>

Demander la carte génération HDF : <u>Espace bénéficiaire (hautsdefrance.fr)</u>

<u>Tuto-carte-generation.pdf (hautsdefrance.fr)</u>





INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

Les droits et devoirs des apprentis

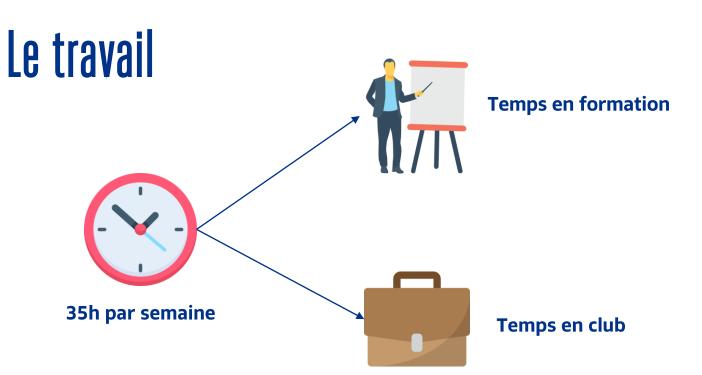






Les règles à respecter

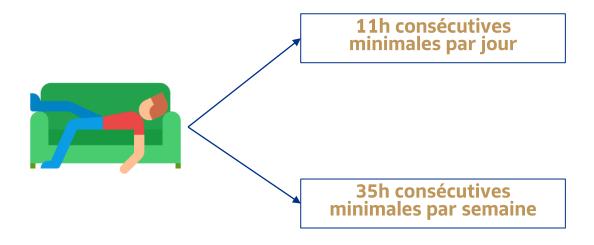






- ► La formation en CFA est **incluse** dans le temps de travail
- ► Toute heure supplémentaire doit être payée ou donner lieu à un repos compensatoire
- ► Pas plus de 48h par semaine
- ► Pas plus de 44h par semaine en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le repos





Définissez un **emploi du temps type** avec votre employeur pour bien organiser vos semaines en fonction de l'activité du club :

- ► Mieux vaut commencer plus tard le matin si vous avez une séance d'entraînement tard le soir
- ► Si vous travaillez le samedi, il faut bien être vigilant à disposer du nombre d'heures de repos suffisant

Les absences

Justifiées

- Evénements familiaux
 - Son mariage ou PACS
 - Décès d'un conjoint / parent / frère ou sœur
 - Naissance de son enfant
- Congé maternité / paternité
- > Jour de déménagement
- > Arrêt maladie
- Grève des transports publics
- > Convocation officielle

Absences injustifiées

- Travail en club pendant les cours au CFA
- Congés payés pendant les cours au CFA
- Panne de réveil, mot d'excuse des parents, ...
- Démarches administratives, leçons de conduite, passage d'un fournisseur internet,



En cas d'absence justifiée, veillez à prévenir **au plus tôt** votre employeur et votre Ligue en fournissant le justificatif!



Comportement et sécurité

- L'apprenti doit s'impliquer dans sa formation comme en club
 - Respect du règlement intérieur
 - ► Devoir de comportement correct : l'apprenti représente son club sur et en dehors des terrains
 - Obligation de loyauté, de réserve et de discrétion
- L'apprenti doit être conscient des risques physiques liés à son métier d'éducateur
 - ► Blessure dans le cadre de ses missions : accident du travail qui doit être déclaré par l'employeur
 - Blessure dans un autre cadre : ce n'est pas un accident du travail mais cela peut entraîner un arrêt de travail
 - ▶ Il est possible de poursuivre la formation en cas de blessure ou de demander un redoublement. Une blessure peut rendre difficile la certification de certains Blocs et de la MSP.



Droit aux congés



- ► L'apprenti a le droit à 5 semaines de congés payés par an
- ► L'employeur peut décider de la période à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés dans une limite de 4 semaines consécutives
- Pour la préparation de ses examens, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède



Définissez **au plus tôt** avec votre employeur la période des congés en fonction de l'activité de votre club et de votre planning de formation



Vous ne pouvez pas poser de jours de congés durant vos périodes de formation ou vos certifications





- ► Si un apprenti travaille un jour férié, il bénéficie :
 - ► Soit d'une majoration de salaire de 50%
 - ► Soit une compensation en repos majorée de 50%
- ► Si un apprenti travaille le 1^{er} mai : il bénéficie obligatoirement d'une majoration de rémunération de 100%

Carte étudiante

- Le CFA des Métiers du Football vous enverra courant octobre une carte étudiant personnelle
- La carte étudiante permet de bénéficier de réductions tarifaires
- ► En cas de rupture du contrat, la carte doit être remise à la Ligue



Carte professionnelle

- ► En France, pour encadrer la pratique sportive contre rémunération, il faut obligatoirement posséder un diplôme reconnu par l'Etat et la Fédération
- L'apprenti disposera d'une attestation de stagiaire de la formation lui permettant d'encadrer ses licenciés
- L'apprenti doit obligatoirement faire une déclaration afin d'obtenir sa carte professionnelle auprès de l'EAPS : https://eaps.sports.gouv.fr/











La fin du contrat d'apprentissage





Rupture du contrat d'apprentissage

- L'apprenti dispose d'une période d'essai de 45 jours passés en club
 - Au cours de cette période, le contrat peut être rompu par écrit par le club ou l'apprenti sans préavis
- ► Au-delà de la période d'essai, le contrat peut être rompu pour l'un des motifs suivants
 - D'un commun accord : sans préavis
 - ► A l'initiative de l'apprenti : celui-ci doit au préalable saisir le médiateur de la chambre de commerce et d'industrie et respecter un préavis de 7 jours
 - ► Pour force majeur ou de faute grave de l'apprenti : procédure de licenciement
 - ► En cas d'inaptitude de l'apprenti constatée par la médecine du travail : procédure de licenciement



Rupture du contrat d'apprentissage : les bons conseils





- ► En cas de possibilités de rupture, veuillez prévenir votre Ligue et le CFA immédiatement pour que nous puissions transmettre le formulaire à remplir
- ► En cas de rupture du contrat d'apprentissage, l'apprenti peut poursuivre sa formation **pendant 6 mois** et **trouver un nouvel employeur.** N'hésitez pas à solliciter la Ligue et le CFA pour identifier un nouveau club!



Exclusion du CFA

- ► En cas de mauvais comportement lors de la formation (absences injustifiées, retards, travaux non-rendus) : la Ligue peut sanctionner l'apprenti
 - Convocation à un entretien par lettre recommandé
 - Prononcé de la sanction par lettre recommandé : rappel à l'ordre, avertissement, exclusion du CFA
- En cas d'exclusion du CFA
 - ► Le club peut **licencier** l'apprenti pour cause réelle et sérieuse : rupture du contrat
 - ► Le club peut **conserver** l'apprenti en l'embauchant en CDD/CDI **sous réserve** que l'apprenti possède déjà un diplôme pour encadrer la pratique sportive



Les documents de fin de contrat remis par l'employeur

- ► Le solde de tout compte : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R58643
- ► Le certificat de travail : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49377
- L'attestation Pôle Emploi : https://www.pole-emploi.fr/employeur/vos-declarations-et-cotisations/la-fin-de-vos-contrats-de-travai/lattestation-employeur-destinee.html

Le certificat de travail et l'attestation Pôle Emploi n'ont pas besoin d'être remis en cas de poursuite du contrat de travail en apprentissage / en CDD / en CDI / en temps partiel





INSTITUT EMPLOI FORMATION DU FOOTBALL

L'accueil de l'apprenti

Accueillir l'apprenti



APPRENTI

- ► Pièce d'identité
- Attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale
 - Copie du permis de conduire
- Autre document jugé utile





- Fiche de poste
- Emploi du temps
- ► Copie de la DPAE
- Convention Collective Nationale du Sport
- Formulaire mutuelle
- Règlement intérieur du club



PRESENTATION

- Organigramme
- Contacts utiles
- Installations
- Valeurs du club et règles à respecter
 - Risques et mesures de protection

FICHE DE POSTE (EXEMPLE)



Agent de développement sportif qui aura pour missions de **concevoir**, **coordonner** et **piloter** les projets de développement au sein du club. Il devra mener des actions aussi bien **sportives qu'administratives**.

MISSIONS PRINCIPALES

Missions administratives

Participer à la gestion administrative du club
Gérer les inscriptions, le suivi des licences et les cotisations
Participer à l'élaboration et au suivi des dossiers de financement

Missions sportives

- Préparer et animer des séances pédagogiques pour le U8/U9 et U14/U15
 - Mettre en place des activités sportives
 Assurer le relationnel pédagogique avec les parents

Missions de développement

- Augmenter le nombre de licenciés
 Développer de nouvelles sources de financement : partenariats, actions de promotion, ...
 - o Gestion administrative et financière des projets et évaluations

SAVOIRS-ETRE

Être dynamique, organisé et polyvalent

Avoir des capacités de communication

Être capable de travailler en équipe, bon sens du relationnel

Faculté d'adaptation et prise d'initiative

EMPLOI DU TEMPS TYPE EN CLUB (EXEMPLE)

	HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	8h30 - 10h00		Travail Personnel Commandes Formation	Missions sportives	Missions Développement		Missions Sportives	
	10h30 - 12h30						Animation pédagogique	
	12h30 - 14h00 DÉJEUNER							
APRÈS -MIDI	14h00 - 15h30	Missions Administratives	Missions Sportives Animation pédagogique	Missions sportives Animation pédagogique	Technique	Missions Administratives	Missions Sportives Animation pédagogique	
	15h30 - 17h30					Missions Sportives Animation pédagogique		
SO IR	18h - 21h			Optionnelle		Optionnelle		
	35h	3h30	7h	7 h	7 h	3h30	7h	

Après l'apprentissage ... l'emploi ?

- Préparer une nouvelle certification
 - ► Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) en apprentissage
 - ► Autre formation : BPJEPS, licence STAPS, ...





- Rester dans le club en emploi
 - Nouveau contrat de travail en CDD ou CDI ou temps partiel
 - ► Pérennisation du poste via différents dispositifs : aides de l'Agence Nationale du Sport (ANS), FAFA Emploi, emploi partagé avec la commune, ...
- → En cas d'inactivité, l'apprenti pourra bénéficier de l'allocation chômage



- Le CFA vous présentera un webinaire sur l'après contrat et tous les dispositifs pouvant vous aider en février 2025
- N'hésitez pas à contacter le service Emploi
 - Votre référent Emploi : Maxime BABEUR
 - ► Le service emploi<u>emploi.ieff@fff.fr</u>
 - Le site emploi : https://maformation.fff.fr/3-emploi-et-insertion-professionnelle/index.html



CONTACT

cfa.ieff@fff.fr

01 44 31 77 00